



Foire aux questions
Mise à jour : 10 août 2020
COVID -19 : Processus linguistique modifié

Q1 : Pourquoi le SNEI modifie-t-il temporairement son processus d'évaluation des compétences linguistiques?

R1 : Le SNEI est conscient que la COVID-19 peut entraîner des retards pour certains demandeurs qui attendent la vérification des documents par un tiers. Le SNEI reste attachée au principe d'équité. Face à ce problème, le SNEI modifie le processus de soumission des résultats des tests linguistiques.

Q2 : Comment puis-je m'assurer que les résultats de mon test sont valides jusqu'à la publication de mon rapport consultatif?

R2 : Les résultats de votre test linguistique ne peuvent pas être antérieurs à 18 mois au moment de la publication de votre rapport consultatif. Il incombe aux demandeurs de s'assurer que les résultats de leur test linguistique ne datent pas de plus de 18 mois au moment de la publication du rapport consultatif correspondant. Il leur est recommandé de surveiller la présentation des autres documents au moment de la planification des tests linguistiques.

Q3 : Puis-je soumettre des résultats datant de plus de 6 mois en attendant que d'autres documents arrivent?

R3 : Afin de vous assurer que les résultats de vos tests conservent leur validité au moment où votre rapport consultatif est remis à l'organisme de réglementation, il est important de soumettre des résultats de tests qui sont à jour. Les résultats de votre test linguistique ne doivent pas dater de plus de 18 mois au moment où votre rapport consultatif est remis à l'organisme de réglementation. Dans la mesure du possible, le SNEI recommande de soumettre des résultats de tests qui ne datent pas de plus de six (6) mois à compter de la date à laquelle vous avez déposé ou réactivé votre demande auprès du SNEI.

Q4 : Si je réactive mon compte SNEI, devrai-je passer un autre test linguistique?

R4 : Vous ne devrez passer un autre test linguistique que si vos résultats de test datent de plus de 18 mois au moment de la publication de votre rapport consultatif.

Q5 : Les exigences en matière de compétences linguistiques du SNEI changent-elles?

R5 : Non. Les exigences linguistiques actuelles du SNEI demeurent inchangées. Veuillez-vous reporter au Guide du demandeur pour revoir les exigences linguistiques du SNEI.

Q6 : Combien de temps me faudra-t-il pour mener à terme le processus de demande du SNEI?

A6 : L'objectif du SNEI est de publier votre rapport consultatif dans les 12 semaines suivant la réception de tous les documents requis. Les demandeurs doivent s'assurer que les résultats de leur test linguistique ne datent pas de plus de 18 mois au moment où leur rapport consultatif est publié. Il leur est recommandé de surveiller la soumission des autres documents au moment de planifier les tests linguistiques.